

Mise en page : encyclopédie vaudoise

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): - **(1982)**

Heft 622

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1012871>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Encyclopédie vaudoise

Au fil du temps, les volumes marquent les années. Ils sortent de presse au temps des cadeaux, comme pour coller au ton un peu bon enfant pas dérangeant de la collection.

La Grande Mutation II apporte un éclairage sur des sujets jusqu'ici peu traités de manière globale. Le tourisme, l'enseignement, la santé (20 000 emplois dans le canton de Vaud). L'Etat, les communes sont présentés dans la diversité de leurs tâches, la ventilation des dépenses. De bonnes photos, des types physiques contrastés, liés à la diversité des professions.

Dans un encadré pleine page, M. Debétaz, ancien conseiller d'Etat radical, émet quelques vérités

balancées: «L'épreuve est la pierre de touche de la solidarité. Du côté des travailleurs comme du côté des employeurs, on a fait preuve de sang-froid (...). La qualité de la vie et la solidité de l'économie ne sont pas antinomiques. C'est une fois de plus une question d'équilibre.»

Equilibre donc pour la présentation des organisations professionnelles. Les syndicats et leur histoire ont droit à seize pages. Les associations patronales, plus modestes, se contentent de cinq pages; mais il leur en faut deux, pleines, pour un rassemblement photographié sur quatre rangs de profondeur de tous les «staff» patronaux. Le cartel syndical, lui, siège à la Maison du peuple; table en fer à cheval, chaises intérieures vides, lumière sombre, un tiers de page.

En deux photos, beaucoup de choses sont dites. Comme disait M. Debétaz, c'est une fois de plus une question d'équilibre.

MÉDIAS

M. Schlumpf attend et les PTT s'activent

Au Département fédéral des transports, des communications et de l'énergie (DFTCE), on n'agit pas par précipitation. On n'agit même pas volontiers du tout. En fin juriste, M. Schlumpf n'en finit pas d'envisager le pour et le contre, d'entendre les parties en cause, de soupeser les intérêts en présence. Ces derniers ont évidemment tout le temps de s'organiser et d'intervenir, aux différents stades du très lent processus de décision usuel au DFTCE. Dans le domaine des médias, tout est suspendu à la fameuse conception globale, que la commission d'experts présidée par l'avocat zurichois Hans W. Kopp devrait enfin publier en mars prochain. Dans l'attente de cette merveille, le secteur des mass-media électroniques se trouve dans une situation pour le moins délicate: sur le plan législatif, on fait dans le flou provisoire; à la tête de la SSR,

M. Schürmann mène rondement des affaires qui marchent une fois sur deux, tandis que les PTT, maîtres absolus du jeu technique, créent en toute autonomie les conditions déterminantes pour l'avenir. Car c'est bien de la grande régie, détentrice du monopole des télécommunications, que tout dépend en définitive, quoi qu'en disent les Chambres fédérales, les gens de radio-tv, et les penseurs de la conception globale.

Bref, c'est d'une part l'envol technologique, et de l'autre la paralysie politique et administrative. De quoi éveiller toutes sortes d'appétits commerciaux, pour l'heure encore inassouvis. Tel-Sat attend une réponse escomptée pour la fin de 1980, et le cas de Radio 24 n'est pas davantage réglé que celui des 115 demandes adressées au DFTCE en vue d'obtenir une concession pour la diffusion de programmes de radio ou de télévision.

Tous ces programmes parviendraient à leurs destinataires par la voie des ondes, donc sans fil ni câble; soit sous une forme interdite par l'Ordonnance sur la radiodiffusion par câble du 6 juillet 1977, toujours en vigueur grâce à une prorogation

en termes à peine modifiés pour une année, jusqu'au 30 juin prochain.

Dès le 1^{er} juillet 1982, le relais législatif devrait être pris par une nouvelle ordonnance, autorisant des essais de radiodiffusion de programmes radio et télévision locaux et régionaux. Le projet de ce texte avait été livré en mai 1981 par la Commission Kopp, qui estimait possible de le mettre en vigueur dès juillet 1981. C'était compter sans le DFTCE, qui n'a pu se décider à temps, et a préféré se donner une année de réflexion.

De réflexion assistée plus précisément, par la grâce

La publicité, nerf de la guerre de l'audiovisuel. L'agitation n'épargne pas la SSR, en proie à des manques de ressources publicitaires de plus en plus criants. D'où des mutations inquiétantes dans la façon d'insérer les prestations des annonceurs dans les programmes. D'où toute une série d'opérations de charme en direction des futurs et éventuels clients de la SA pour la publicité à la télévision. Et finalement, cette initiative qu'on prête très sérieusement au patron de la SSR, Leo Schürmann lui-même, prêt à reprendre en main lui-même ladite SA. In vraisemblable confusion des genres. Et pourtant le démenti de M. Schürmann se fait attendre.

d'une procédure de consultation bien sûr. Par lettre du 9 juillet 1981, M. Schlumpf demandait aux cantons, partis et organisations intéressées de se prononcer sur l'opportunité de procéder pendant trois ans à des essais de radio-tv à l'échelle locale, histoire de voir s'ils correspondent à un besoin. Question subsidiaire: le cas échéant, la publicité pourrait-elle contribuer, à raison de cinq minutes au plus par heure ou de 3% au maximum du temps d'émission, au financement desdits programmes? A la fin de l'an dernier, le service radio-tv du DFTCE se trouvait donc devant une belle pile de 118 prises de position à dépouiller (une trentaine de plus que pour Tel-Sat une année auparavant). Avec ce résultat grandiose: les avis sont à ce point partagés, notamment sur la question de la base